



CONJONCTURE ÉCONOMIQUE



CONJONCTURE MARCHÉS

Selon les derniers indicateurs économiques, **l'activité industrielle aux USA reste vigoureuse et la production demeure solide** mais les nouvelles commandes passent en territoire de contraction. **En Europe, l'activité semble avoir décléléré en décembre** comme en Espagne, économie qui résistait le mieux jusqu'ici. **L'activité en France retrouve la croissance.** Les effets de la relance budgétaire allemande ne se diffusent pas encore au secteur manufacturier. **L'Allemagne affiche le plus faible niveau d'activité parmi les grands pays de la zone.** Les marchés restent focalisés sur la capacité de l'économie mondiale à rebondir en 2026, grâce à des politiques économiques pro-croissance. **Les incertitudes et risques associés au bouleversement de l'équilibre géopolitique mondial restent difficiles à envisager.**

Les marchés actions mondiaux ont rebondi sur le T4 malgré des points de vigilance à surveiller. Le Nikkei 225 arrive en tête à +12.03%, suivi de l'Europe +6.09%, les Emergents en Eur +4.38%. Les marchés considèrent que l'obstacle des droits de douane n'est pas insurmontable à la croissance des entreprises. Les actions US n'ont pas été le principal moteur de cette performance du fait de la forte baisse du dollar, proche de -15% face à l'euro. **Les valeurs technologiques US ont une nouvelle fois surperformé** cependant, portées par la thématique de l'intelligence artificielle. La surprise est venue de l'Europe avec des flux favorisés par une quête de diversification des investisseurs US mais aussi du bon comportement du secteur financier, soutenu par des taux encore élevés, et du secteur de la Défense.



PRINCIPALES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LE PROFIL EQUILIBRE

Nous avons profité de la volatilité des marchés actions pour réaliser fin novembre des arbitrages sur les actions Europe et Japon en favorisant les gestions indicielles PAB (Paris Aligned) au détriment de gestions "actives" dont la sélectivité des entreprises peut être moins favorable dans ce contexte de forte rotation sectorielle.

Préfon Vie Responsable



FOCUS ESG

	% de fonds labellisés par profil	% de fonds art.8/9 par profil	% de fonds en communication centrale	Actu ESG	Définition ESG du trimestre
Sérénité	67%	100%	83%	<p>La Commission Européenne a publié le 20 novembre 2025 sa proposition législative visant une refonte du règlement SFDR sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.</p> <p>Avant que les nouveautés n'entrent en vigueur, la proposition de la Commission va être négociée par les collégiens (Parlement européen et Conseil de l'UE), puis un acte délégué sera publié. Ce processus devrait être achevé d'ici la fin 2027 ou le début 2028.</p>	<p>SFDR 2.0 prévoit d'abandonner les articles 6/8/9 au profit d'une nouvelle classification thématique avec 3 nouvelles catégories de produits au titre d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Les fonds devront démontrer une contribution d'au moins 70 % aux objectifs de durabilité et renforcées de type PAB/CTB, y compris de nouvelles restrictions sur l'expansion des combustibles fossiles.</p>
Equilibre	74%	100%	77%		
Evolution	71%	100%	88%		
Dynamique	74%	100%	83%		



ZOOM SUR UN FONDS : Arkea Indiciel PAB Europe

POSITIONNEMENT DU FONDS

Ce fonds offre une exposition aux actions européennes alignées sur les accords climat de Paris.

POURQUOI L'AVOIR CHOISI ?

Bénéficier de cette gestion passive qui réplique physiquement la performance de l'indice S&P Western Europe Plus LargeMidCap 100 Paris-Aligned Transition ESG Index. Les sociétés affichant les plus faibles performances extra financières sont exclues soit environ 30%. Les meilleures notations climatiques en termes de décarbonation (accords de Paris) sont ensuite sélectionnées.

LE FONDS EN QUELQUES CHIFFRES...

Encours
282.5Meur

SRI 4/7

SFDR Article 9



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le présent document est purement informatif et ne constitue ni une offre de souscription, d'achat ou de toute autre transaction portant sur les instruments qui y sont visés, ni un conseil personnalisé d'investissement. Les futurs investisseurs doivent entreprendre les démarches nécessaires afin de déterminer eux-mêmes et/ou avec le concours de leurs conseillers l'adéquation de leur investissement, en fonction des considérations légales, fiscales et comptables qui leur sont applicables ainsi que leur sensibilité aux risques inhérents aux instruments financiers. Les valeurs présentées ne comportent aucune garantie ni protection et le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué.

Arkéa Asset Management SA à Directoire et Conseil de Surveillance. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHOUON. Siren 438 414 377 RCS Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 01-036 – TVA intracommunautaire : FR 64 438 414 377.